



Ambassade de France au Japon
Service pour la Science et la Technologie

Tokyo, le 27/06/2017, Kumiko Uehara

Programme d'expansion stratégique des investissements en R&D publics-privés (PRISM)

Le gouvernement du premier ministre Sinzo ABE a annoncé en juin 2016, dans sa « Stratégie de revitalisation du Japon 2016 - vers la 4^e révolution industrielle- », que le PIB serait de 600 billions de yens¹ (4 700 milliards d'euros) vers 2020. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement considère la science, la technologie et l'innovation (STI) comme un moteur pour stimuler l'économie.

Dans ce contexte, un « Comité d'activation de la société économique et de la STI » a été mis en place au sein du Cabinet Office en juin 2016, relevant de deux conseils, l'un scientifique le « Council for Science, Technology and Innovation (CSTI) » et l'autre économique le « Council on Economic and Fiscal Policy ». Après six réunions, ce comité a publié le 21 décembre 2016 une « Initiative pour l'expansion des investissements en R&D » dont le concept est de renforcer, de façon quantitative et qualitative, les budgets public et privé pour la STI en vue des trois grands objectifs suivants : réaliser la « Société 5.0 »², atteindre l'objectif de 1% du budget public pour la STI par rapport au PIB d'ici 2020, objectif fixé dans le 5^e Plan-cadre de la STI, et de tripler les investissements du secteur privé vers les universités autour de 2025.

Cette initiative propose la mise en place d'un « Programme d'expansion stratégique des investissements en R&D publics-privés (**Public/Private R&D Investment Strategic Expansion Program** : PRISM) », dit programme SIP de nouvelle version. Une enveloppe pour le PRISM sera allouée au Cabinet Office au cours de l'année fiscale 2018.

Le Gouvernement pense que le programme SIP actuel³ est un modèle réussi de sa stratégie d'innovation, qui est notamment apprécié par le secteur industriel compte tenu de la facilité de participation des entreprises au programme et de transfert des résultats vers le secteur industriel. Dans la perspective de son terme à la fin de l'année fiscale 2018 (le 31 mars 2019), une discussion est en cours en vue de poursuivre ce programme tout en renforçant sa spécificité : éclaircir d'avantage la stratégie de débouchés (applications et commercialisation des résultats obtenus), augmenter le pouvoir du directeur de programme et renforcer la coopération interministérielle et la coopération

¹ PIB du Japon <https://data.oecd.org/gdp/gross-domestic-product-gdp.htm>

² Société 5.0 : Un nouveau concept de la société du futur (vers 2025-2030) évoqué dans le 5e Plan-cadre de la science et de la technologie, société ultra-intelligente reposant sur les technologies liées à l'IoT, au Big Data et à l'intelligence artificielle.

³ Programme SIP http://www8.cao.go.jp/cstp/panhu/sip_english/5-8.pdf

industrie-universités. Le rôle du CSTI comme coordinateur et administrateur du SIP sera encore renforcé.

En parallèle, la nouvelle version du SIP « PRISM » est en cours d'étude et on vise son lancement au cours de l'année fiscale 2018. Il s'agit d'appliquer le modèle du SIP, géré par le CSTI du Cabinet Office, aux programmes de chaque ministère impliqué en STI.

Le Conseil d'administration (Governing Board) du PRISM, composé des huit membres exécutifs du CSTI et mis en place au sein du CSTI, a sélectionné, avec cinq experts venant du secteur industriel, d'universités et de startups, trois domaines thématiques pour 2018 et dix autres domaines pour 2019 ou plus tard, après s'être réunis cinq fois (9 et 23 février, 15 mars et 4 et 13 avril 2017). La sélection des domaines a été effectuée en tenant compte de la possibilité de leur mise en application d'ici cinq à dix ans et de leur capacité d'attirer les investissements du secteur industriel.

Les trois domaines thématiques pour le PRISM 2018 sont les suivants :

- Technologies innovantes relatives au cyber-espace (intelligence artificielle, IoT, Bigdata)
- Technologies innovantes relatives à l'espace physique (détecteurs, actuateurs, dispositifs de traitement, robotiques, photon et quantum)
- Entretien innovant des constructions et des infrastructures/ technologies innovantes relatives à la prévention de catastrophes

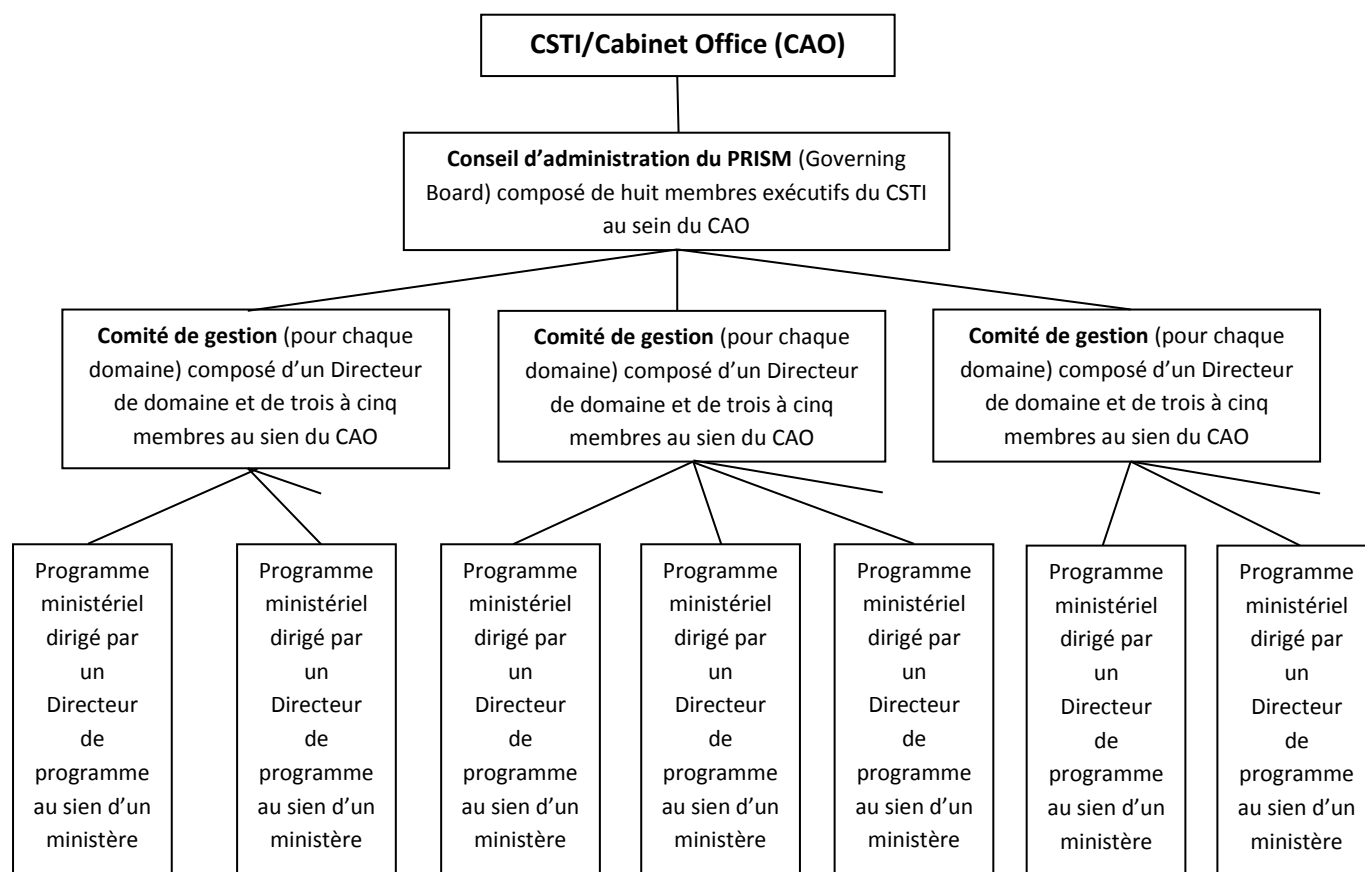
Les dix domaines thématiques pour le PRISM 2019 ou plus tard sont :

- Technologies innovantes relatives à la construction et à l'utilisation de bases de données (System of systems)
- Technologies innovantes relatives aux plateformes de l'information et de la communication (cybersécurité, réseaux, traitement informatique)
- Technologies innovantes relatives au stockage d'énergie et à l'économie d'énergie
- Technologies innovantes relatives au transport en voiture/ technologies innovantes relatives à l'utilisation de cartes à trois dimensions
- Technologies innovantes relatives à la fabrication manufacturière
- Technologies innovantes relatives aux soins aux personnes âgées et handicapées et à leur soutien pour leur vie quotidienne
- Technologies innovantes fondamentales relatives à la bioindustrie
- Technologies innovantes relatives à la production et à la distribution alimentaire
- Technologies innovantes médicales et pharmaceutiques
- Technologies de développement de matériaux innovants

(Ces dix domaines thématiques seront envisagés plus tard en prenant en compte l'avancement du programme PRISM 2018, l'enveloppe allouée à ce programme et les nouveaux thèmes du programme SIP.)

En suivant les trois domaines thématiques pour 2018, les ministères étudient actuellement des programmes à proposer en août 2017 au Comité de gestion qui sera mis en place pour chaque domaine au sein du CSTI, sous l'autorité du Conseil d'administration du PRISM. Chaque Comité de gestion, qui sera présidé par un Directeur de domaine, aura un rôle et un pouvoir majeurs, depuis l'établissement d'une direction exécutive de programme, jusqu'à la sélection des programmes ministériels, en passant par la répartition de l'enveloppe PRISM et la coordination de la collaboration entre les programmes ministériels du même domaine. Ce comité fera également une évaluation des programmes ministériels chaque année et au bout de trois ans pour décider de leur poursuite ou de leur arrêt.

Structure du programme PRISM



Le calendrier 2017-2018 est prévu comme suit :

- août 2017 : proposition des programmes ministériels par chaque ministère au Comité de gestion de chaque domaine (trois domaines mentionnés plus haut pour 2018)
- septembre-octobre 2017 : examen et sélection des programmes proposés par les ministères
- novembre 2017 : annonce du résultat de la sélection
- de novembre à décembre 2017 : discussion des enveloppes ministérielles avec le Ministère des Finances
- mars 2018 : dépôt des demandes de répartition de l'enveloppe PRISM du Cabinet Office par les ministères
- **avril 2018 : début de l'année fiscale 2018**
- d'avril à mai 2018 : étude de la répartition de l'enveloppe PRISM
- juin 2018 : décision de la répartition de l'enveloppe PRISM

Les programmes ministériels sélectionnés seront dirigés chacun par un Directeur de programme, tout comme les programmes SIP mais, à la différence des ceux-ci, les nouveaux programmes PRISME seront financés par chaque ministère compétant comme les autres programmes ministériels et en plus, bénéficieront, vers juin 2018, d'un supplément offert par le Cabinet Office dans le cadre de l'enveloppe PRISM.

Concernant l'intervention du secteur industriel dans le PRISM, celui-ci pourrait envoyer des directeurs de programme aux ministères.

La discussion se poursuivra jusqu'au lancement en 2018 en visant à réaliser un meilleur programme.